

ACTIVATION DU PLAN « FROID EXTRÊME » POUR LES PERSONNES SANS-ABRI EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Avec la baisse des températures, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'activer le Plan « Froid Extrême » à partir du mardi 7 janvier. Cette mesure vise à renforcer la mise à l'abri et le soutien des personnes les plus vulnérables face aux conditions climatiques difficiles.

Renforcement de la capacité d'accueil

Cette semaine, Bruss'help a alerté les autorités régionales sur la baisse des températures et la forte demande de nombreuses personnes sans solution d'hébergement.

En réponse, le gouvernement régional, en concertation et avec l'appui du gouvernement fédéral dans le cadre du Brussels Deal, a décidé d'activer le Plan Froid Extrême. **Dès mardi 7 janvier, 160 places supplémentaires seront mises à disposition**, s'ajoutant aux près de 2.600 places d'urgence déjà ouvertes grâce aux différents opérateurs d'accueil d'urgence (le Samusocial, Belfrefugees, la Croix-Rouge de Belgique, Ukrainian Voices, Pierre d'Angle et le centre Ariane).

La mise en œuvre de ce plan est rendue possible grâce au soutien des administrations Vivalis et Service Public Régional bruxellois (SPRB).

Parmi les 160 places, 150 places seront ouvertes par la Croix-Rouge de Belgique pour des hommes seuls, tandis que le Samusocial proposera 10 places supplémentaires dans son centre médicalisé pour accueillir des hommes et des femmes particulièrement vulnérables.

Conditions d'accueil

Les hébergements proposés dans le cadre de ce plan offrent un accueil résidentiel accessible 24h/24, et permettent aux personnes de bénéficier d'un lit, d'un accès aux sanitaires, de repas chauds et d'une permanence d'orientation vers des services d'accompagnement.

L'enregistrement des places est réparti entre le numéro vert du Samusocial et l'orientation directe des partenaires de la Croix-Rouge de Belgique.

Le dispositif sera actif pour une durée initiale d'un mois, avec possibilité de prolongation en fonction des conditions météorologiques.

Mobilisation complémentaire

Durant les périodes de grand froid, des dispositions spécifiques sont également en place :

- Les stations de la STIB et la gare du Midi de la SNCB tolèrent la présence de personnes sans abri lorsque les températures sont égales ou inférieures à 0°C.
- Des [mesures hivernales complémentaires](#) ont été prises par les communes bruxelloises.

Un effort solidaire pour les personnes vulnérables

Bruss'help appelle à la vigilance de tous les citoyen·nes face à ces conditions climatiques extrêmes.

En cas de rencontre avec une personne en difficulté :

- Composer le numéro d'urgence gratuit géré par le Samusocial « 0800 99 340 » ;
- Soyez précis dans le signalement de la personne : localisation et difficultés repérées ;
- Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au 112 (urgences médicales), dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

C'est grâce à la bienveillance et la vigilance de chacun que chaque année des personnes sont secourues et peuvent être mises à l'abri et, le cas échéant, orientées vers des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les partenaires de Bruss'help.

Pour plus d'informations :

Bruss'help :



Eva Salman, responsable de la communication : 0478/82.03.19

Christophe Thielens, Conseiller spécial gestion de crises



eva.salman@brusshelp.org



brusshelp.org

Croix-Rouge :



Nancy Ferroni, porte-parole de la Croix-Rouge de Belgique : 0478/94.65.74

Magali Clerboux, Responsable Gestion de Crise



nancy.ferroni@croix-rouge.be



croix-rouge.be

Samusocial :



Hélène Tenreira, responsable de la communication : 0472.77.46.09



helene.tenreira@samusocial.be



samusocial.be